81e ANNÉE. — N° 113.

MARDI 30 SEPTEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. 3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements 3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DU CAHORS

NOUS NE SOMMES PAS LES PLUS A PLAINDRE

Au milieu de tout le tintamarre que fait la guerre, on n'a peut-être pas assez entendu le récent discours prononcé à Marseille par M. Pierre Caziot, secrétaire d'Etat à l'agriculture. Il valait pourtant la peine d'être entendu puisqu'il traitait d'une question qui est le sujet de presque toutes les conversations : celle du ravitaillement.

Et d'abord le Ministre, en manière de préambule, a rappelé aux Français, une certaine chose qu'ils ont tendance à méconnaître et dont l'importance n'est pourtant pas négligeable. C'est qu'il y a eu la défaite et l'invasion. Oui. Et il ne dépend ni du gouvernement ni de personne de faire que les choses soient comme si cela n'était pas arrivé. Le Maréchal disait un jour : « Français, vous avez vraiment la mémoire courte ! » *Il est bon, parfois, de la leur rafraîchir. Donc, enfoncez-vous bien cette idée dans la tête, qu'une catastrophe comme celle que nous avons subie a des conséquences et que les choses ne peuvent pas aller après comme elles allaient avant.*

Ceci bien établi, le ministre a ajouté :

« Dans l'immense tourmente qui secoue l'Europe, la France est « encore un des pays qui souffre le moins. Si la guerre s'était « poursuivie sur notre territoire, nos souffrances seraient infini- « ment plus rudes. Le ravitaillement d'un pays nécessite des « règles que les producteurs supportent mal, mais qui sont indis- « pensables. Elles ont pour but d'assurer à tous une quantité de « produits indispensables à la vie de la communauté et cela à des « conditions de prix acceptables. Si les transactions s'effectuaient « dans la liberté, les gens aisés vivraient largement et les pauvres « mourraient de faim. »

Voilà aussi des vérités qu'il faut ne pas oublier pour juger la situation. La France est le pays où les restrictions sont le plus difficilement supportées parce que c'est le pays où la vie était le plus facile, où il y avait de tout pour tous ! Il fallait le bien défendre et le bien garder. Nous portons le poids de nos fautes.

Mais tout de même, comme dit le ministre, ces conséquences, si pénibles qu'elles soient, sont réduites au minimum possible. En somme, les services publics fonctionnent. Nous avons encore de l'eau, du gaz, de l'électricité, des trains et même des autobus ! Nous mangeons moins qu'avant ! Mais nous n'avons pas la famine, comme dans cette malheureuse Grèce où la population meurt de faim, où même la grande disette et la privation totale de pain comme en Espagne !

Bien sûr, c'est une triste façon de se consoler que de se dire : les autres sont plus malheureux que moi ! Mais notre pauvre nature humaine est ainsi faite qu'il semble que nous souffrons moins quand nous voyons autrui souffrir davantage.

Pour préciser certains aspects du problème, M. Caziot a donné quelques chiffres.

Avant la guere, la consommation annuelle de viande s'élevait en France à 1.700.000 tonnes. Or, nos ressources actuelles s'élèvent théoriquement à 800.000 tonnes. Pas la moitié. Et la réalité est encore inférieure à la théorie !... Le ministre a donné bien d'autres précisions. Celles-là suffisent à fixer les esprits. Et il a conclu :

« Le sort de chacun est lié au sort de la communauté nationale « et l'enrichissement dans la misère publique est un leurre au- « tant qu'un crime. Il a fallu improviser en matière de ravitaille- « ment et cela constituait une tâche presque insurmontable dans « un pays livré au chaos qui a suivi la guerre et coupé en deux « parties par la ligne de démarcation. »

Il n'y a de salut possible que dans la discipline ! Discipline des producteurs et discipline des consommateurs ! Le gouvernement ne les vexe pas par caprice et par fantaisie. Que tout le monde le comprenne et que tout le monde se soumette.

Emile LAPORTE.

Echos

Chez les jeunes.

Nous avons publié le message d'adieu adressé aux Jeunes du Lot par M. Robert Gueugnier, appelé à Vichy, et qui fut dans notre pays le premier à diriger l'ensemble des « Mouvements » de jeunesse.

Il y laissera le souvenir d'un organisateur et, pour employer un terme consacré par l'usage, d'un « animateur ». Quand il est arrivé tout était à faire. Il fallait rassembler ces groupements divers, les déshabituer de leurs rivalités, les persuader qu'ils travaillent tous à une œuvre commune d'éducation et, tout en laissant à chacun sa personnalité bien distincte, les imprégner tous du même esprit d'union nationale dans lequel il faut élever la jeunesse française d'aujourd'hui pour la renaissance de demain.

Ce n'était pas chose facile de dissiper ces préventions ! Il apparut qu'il y avait déjà réussi lors des fêtes de Jeanne d'Arc qui nous permit d'applaudir dans le même cortège tous les enfants et tous les « jeunes » de Cahors, rassemblés en formations distinctes mais formant un bel ensemble bien ordonné et bien discipliné.

Lorsque M. Lamirand, chef général des jeunes vint à Cahors, des progrès sensibles se manifestèrent dans la présentation et le défilé des groupements.

Aujourd'hui que le premier travail est fait et que nous saluons avec un sympathique regret le départ de M. Gueugnier, nous exprimons une confiante bienvenue à son successeur, dans le Lot, M. Lian, auquel il a passé les consignes et auquel il reste une grande œuvre d'achèvement à accomplir pour laquelle nous l'assurons de notre dévoué concours.

CHRONIQUE AÉRONAUTIQUE

Au moment d'envoyer à la presse sa chronique hebdomadaire, l'Aéro-Club du Quercy apprend avec une douloureuse tristesse que les ailes cadurciennes, comme pour la guerre de 1914 avec la mort de Marcel Galtié, doit prendre le deuil aujourd'hui pour la glorieuse disparition de Sylvain Rescoussié, tombé au champ d'honneur le 19 mai 1940 au cours d'une lutte désespérée.

Les lettres élogieuses de son chef révèlent des qualités que sa modestie gardait jalousement secrètes. Qualités d'aviateur ; réservé, excellent pilote, félicité à chaque retour de mission, sa virtuosité semblait une garantie pour l'équipage qu'il emmenait. « Le meilleur pilote photographe du groupe, écrit son commandant, il avait aussi les qualités foncières de la race. Une timide gentillesse lui attirait des sympathies immédiates et il était brûlé par le désir ardent de bien faire. »

Son sacrifice ne sera pas inutile. De tels exemples sont nécessaires à la vie spirituelle d'un peuple. Puisse la douleur de sa famille être atténuée par le sentiment que son souvenir restera parmi nous vivifié par une plaque commémorative fixée à la façade du centre local des sports aériens, 14, rue Wilson.

Qu'elle accepte l'expression des condoléances de l'Aéro-Club du Quercy et qu'elle sache que nous nous inclinons avec une ferveur triste et farouche sur la tombe de son jeune héros.

⁂

Nous invitons les membres de l'Aéro-Club à assister au service religieux pour le repos de l'âme de M. Sylvain Rescoussié, qui sera dit jeudi 2 octobre à 9 h. dans l'Eglise St-Barthélémy.

INFORMATIONS

Le MARÉCHAL INAUGURE LA FOIRE DE LYON

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, a quitté Vichy samedi soir, à 22 heures 30, par train spécial, pour se rendre à la Foire de Lyon.

Dimanche matin, à 9 heures 15, le train spécial du Maréchal, est arrivé en gare de Lyon.

A l'apparition du Maréchal, les ovations de la foule retentissent tandis qu'il s'incline devant le drapeau du 153e d'infanterie alpine. L'ovation ne cesse qu'au moment où retentit la *Marseillaise*. Le cortège se forme ensuite, et se dirige vers la préfecture, tandis que la foule massée de chaque côté des artères principales de la ville ne cesse de clamer son enthousiasme.

Le Maréchal s'est rendu à la Préfecture où ont eu lieu les présentations, puis le cortège officiel se reforme et gagne l'église Saint-Bonaventure où le Maréchal et sa suite assistent à une messe.

A 11 heures, le Maréchal inaugure solennellement la Foire de Lyon.

Salué et acclamé par une foule considérable, il se rend à l'Exposition de l'Artisanat, puis à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu où il remet la croix de la Légion d'honneur à la Supérieure de l'Hôpital.

Le Maréchal se rend ensuite dans le Beaujolais où partout la vendange est en train. Il est chaleureusement accueilli et acclamé.

La situation tragique de Djibouti

A propos de la situation tragique de Djibouti, M. Jose Le Fouchen écrit dans une lettre de France, publiée dans le « Journal de Genève » ;

Djibouti ne présente pas pour l'Angleterre un intérêt stratégique. Si la guerre a ses exigences, l'asphyxie d'une poignée d'Européens en représente-t-elle vraiment une ? On le pense d'autant moins que le gouvernement français, dès le mois de mars 1941, après la conquête de l'Ethiopie, avait proposé lui-même que Djibouti, son port, son chemin de fer, fussent utilisés pour venir en aide aux populations civiles chassées de leurs foyers, aux blessés, aux malades de toutes nationalités. Renouvelée en juin, puis en juillet, cette offre a été chaque fois repoussée, sans explication. Pourquoi ? Sans doute n'en pouvait-on donner aucune.

La petite garnison sénégalaise qui réside à Djibouti ne saurait inquiéter qui que ce soit. Alors ? Cette condamnation à une mort lente d'une population qui entend demeurer fidèle jusqu'au bout à la mère patrie a un caractère profondément inhumain. Combien de semaines ou de jours l'agonie de la population de Djibouti durera-t-elle encore ?

Le ravitaillement de 20.000 hommes perdus sur ce coin de terre désertique serait d'autant plus aisé aujourd'hui que de nombreux cargos américains traversent régulièrement la mer Rouge et vont mettre à la disposition des troupes d'Egypte vivres et munitions.

L'un d'eux ne fera-t-il pas escale à Djibouti pour sauver d'une mort atroce des femmes et des enfants ?

Aux Nouvelles-Hébrides

Les journaux annoncent : « Selon les déclarations d'un navigateur qui a pu gagner un port français, des incidents auraient mis aux prises les colons français et anglais des Nouvelles-Hébrides, mises sous un « condominium » franco-britannique depuis 1887.

Les colons français auraient, en effet, été soumis directement aux autorités britanniques qui veulent les incorporer de force dans les forces dissidentes. »

Les Etats-Unis et le ravitaillement de l'Europe

Les journaux mettent en relief la lettre adressée le 19 juin au sénateur Georges par le secrétaire d'Etat Cordel Hull, au sujet de l'attitude des Etats-Unis en ce qui concerne le ravitaillement des pays occupés par l'Allemagne.

Dans ce document, M. Cordell Hull se déclare opposé à la proposition du sénateur Thomas demandant l'élaboration d'un plan de ravitaillement d'Europe.

Les pertes navales britanniques

On apprend que l'amiral Stark a brossé, devant une commission de la Chambre des Etats-Unis, un tableau assez sombre pour la Grande-Bretagne de la situation actuelle dans l'Atlantique.

Si les pertes des bâtiments de transports du matériel de guerre en Angleterre ont diminué au cours de ces derniers jours, à la suite, notamment, de l'organisation de patrouilles par la flotte américaine, ces pertes,, a fait remarquer l'amiral, restent, en effet, encore bien trop élevées et, en tout cas, supérieures à la capacité de remplacement des chantiers navals américains.

Contrôle des Juifs

La préfecture de police communique qu'à partir du 1er octobre, tous les Juifs étrangers et français au-dessus de 15 ans, doivent se présenter régulièrement aux autorités et se soumettre à un contrôle périodique.

Fausses cartes d'alimentation

Une descente de police dans une imprimerie du boulevard de Strasbourg aurait révélé que celle-ci travaillait jour et nuit et sortait chaque mois 400.000 feuilles d'alimentation.

Ces fausses cartes, revendues 50 fr. pièce, représenteraient pour une année un total d'environ 250 millions de francs. L'enquête se poursuit.

EN PEU DE MOTS...

— Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand, a jugé par contumace 4 officiers appartenant au bataillon de l'air de Casablanca qui étaient inculpés de trahison et de désertion. Ils ont été condamnés à la peine de mort.

— Le prince de Monaco est arrivé à Vichy, où il a été reçu par le Maréchal Pétain.

— A la date du 1er juillet, les Etats-Unis disposaient de 1 milliard 844 millions de boisseaux de blé, soit 248 millions de plus que l'année dernière.

— On annonce qu'il circule actuellement en Suède, 66.000 autos équipées au gazogène.

— On annonce que la ville de Tchang-Cha, capitale du Hounan, a été prise par les troupes japonaises.

— Près de Boulogne, dans un bazar, la police a découvert un stock important de marchandises contingentées, telles que chaussures, laine, textiles divers. Le propriétaire du bazar et un fournisseur ont été arrêtés.

LE NOM DES RUES

Dans une grande ville méridionale qu'on m'excusera de ne pas préciser davantage, on avait donné un jour, dans un bel élan d'enthousiasme, à une voie centrale, le nom d'un homme d'Etat anglais aujourd'hui disparu de la scène du monde et que son parapluie avait rendu aussi populaire que Louis-Philippe le sien.

J'ai passé l'autre jour dans cette rue. Le nom a été effacé. *Sic transit gloria mundi*. Oui, ainsi passe la gloire du monde.

On a réplacé au coin de la rue les anciennes plaques, celles qui étaient là depuis des lustres, et tout le monde a compris la nécessité de cette... restitution pour des raisons, d'ailleurs, fort pénibles.

Mais le curieux c'est que l'ancien nom revenu est celui d'une ville russe qui marque un événement historique considérable : l'alliance franco-russe.

Du train dont vont les choses, ce nom pourrait lui aussi disparaître sans scandale. Mais en France nous avons le culte du souvenir et nous nous efforçons de ne point tomber dans le péché d'ingratitude. C'est pourquoi ce nom restera au coin de la rue. Il évoque une alliance qui, si elle a mal fini, avait très bien commencé. Elle ne fut pas, au fond si malheureuse (question d'emprunt à part), puisqu'elle nous rendit espoir et confiance à une époque où nous étions assez seuls dans le monde.

Mais que les vicissitudes de cette rue nous prouvent du moins une chose (qui d'ailleurs n'est pas nouvelle), c'est qu'il faut se garder de donner à des voies publiques des couleurs de politique étrangère. On ne sait pas ce que réserve l'avenir ; ces noms, agréables aujourd'hui, risquent de devenir ou gênants ou ridicules.

Je connais une petite ville au bord de la mer où une sage et poétique édilité a donné aux rues le nom de fleurs. Ces noms ne risquent pas de se faner.

PAN.

CHRONIQUE DU LOT

POUR PROTEGER LEURS RECOLTES

Doléances de cultivateurs qui veulent pouvoir se défendre contre des déprédateurs.

De notre correspondant de Lolbenque :

Un nombre assez important de propriétaires riverains du Camp de Cantayrac, subissent, en ce moment des récoltes à maturité, de graves dommages par le fait d'incursions de bandes de sangliers sur leurs terres.

Requis à constater, c'est à ne pas y croire. Ces bêtes ont le génie du mal. Maïs, pommes de terre, haricots sont anéantis.

Il y a eu plusieurs battues organisées, mais les sangliers ont leur repaire dans le camp, où la chasse gardée a été louée à une société montalbanaise, qui interdit la poursuite sur le camp, ce qui rend ces battues infructueuses.

En ces moments si critiques au point de vue ravitaillement en denrées, il est lamentable de constater la perte sérieuse de tant de récoltes.

Il paraît certain que par des explications détaillées fournies à Vichy, avec tous renseignements utiles, la dérisoire location de chasse du camp de Cantayrac payée à l'Etat ne pourrait tenir crédit devant l'utilité indispensable d'organisation de sérieuses battues aux sangliers dans le camp pour sauvegarder les récoltes riveraines.

Devant ces sinistres ces propriétaires-cultivateurs abandonnent ces terres, de première catégorie, en friches l'année prochaine.

Il nous a paru utile, au point de vue de la collectivité de signaler cette situation et les doléances des cultivateurs des communes de Saillac, Jambluse, Bach et Vaylats.

PLANTEURS DE TABAC

La Direction des Tabacs communique :

Prime à la cueillette

Le Directeur des tabacs fait connaître ce qui suit aux planteurs des départements du Lot et de l'Aveyron.

« L'administration a accordé cette « année encore une prime aux « planteurs des variétés légère et « corsée de tabac pour cueillette à « bonne époque. Cette prime est « entièrement acquise aux cultiva- « teurs ayant terminé la cueillette « avant le 25 septembre ; la demi- « prime est acquise aux cultiva- « teurs ayant achevé la cueillette « entre le 26 septembre et le 1er oc- « tobre.

« MM. les planteurs de tabac sont « invités dans leur propre intérêt « à mettre à la poste le jour même « de la clôture de la cueillette dans « leur exploitation la carte spéciale « qui leur a été remise par le ser- « vice. »

Avaries de gelée

Le Directeur des tabacs pour le Lot et l'Aveyron fait connaître à ses administrés que les caisses d'assurances des deux départements indemniseront comme antérieurement et jusqu'au 1er octobre exclus les pertes qu'ils pourraient subir du fait des gelées précoces.

Toutefois les cultures de bourgeons de regain que beaucoup de planteurs ont été autorisés à pratiquer exceptionnellement cette année en vue d'augmenter les approvisionnements des manufactures seront couvertes par les caisses d'assurances jusqu'à la date du 20 octobre prochain dans les conditions dont les modalités seront fixées ultérieurement.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER

On nous communique:

Le Groupement d'achat et de répartition des viandes du Lot, porte à la connaissance des bouchers-répartiteurs, bouchers - charcutiers, négociants en bestiaux, que pour le renouvellement de leur permis de circuler, ils devront remplir l'imprimé en dépôt dans les mairies et le transmettre au service intéressé de la Préfecture.

Toutes les demandes faites à nos services devront être considérées comme nulles et aucune suite ne leur sera donnée.

Compagnie du P.O.

Mme Lherm, dame-receveuse à la gare de St-Cirq-Lapopie est nommée à la gare de Vers en remplacement de Mme Toulza, admise à la retraite.

Mme et M. Pezet, employés au chemin de fer, chargés du passage à niveau de Velles (commune de Vers), sont admis à la retraite.

Ils sont remplacés par Mme et M. Leygues.

Démissionnaire d'office

Est déclaré démissionnaire d'office, M. Garrigou, maire de la commune Saint-Martin-de-Vers (Lot) (Loi sur les sociétés secrètes).

UN LIVRE D'ÉMILE LAPORTE

Ces jours-ci va paraître un livre que voudront lire tous ceux en qui les désastres de notre pays ont provoqué un choc douloureux, un remous de pensées, ceux qui ne les ont pas subis passivement, sans s'interroger sur les causes de ces malheurs — qui sont politiques d'abord !

Emile Laporte a donné à ce livre un titre significatif : **La Démocratie contre la Nation.**

Ces pages méritent au moins l'attention des Français qui essayent de comprendre. Ils se rendront compte de l'effort pénible qu'il a fallu à leur auteur pour écrire ce qu'il pense à présent — ce qu'il pense presque malgré lui...

L'ouvrage sera mis en vente par les Messageries Hachette dès les premiers jours d'octobre.

POUR LES BLES DE SEMENCE

M. le préfet régional de Toulouse vient de prendre l'arrêté suivant qui intéresse tous les agriculteurs :

Article 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 11 août susvisé et sous réserve, le cas échéant, de l'application de l'arrêté interministériel du 25 août 1941, les exploitants agricoles sont autorisés à se faire livrer par un autre agriculteur, les blés destinés aux prochains ensemencements.

Ces blés pourront circuler sous le couvert d'un titre de mouvement (n° 937) délivré par la recette buraliste du lieu de départ.

Article 2. — Les blés d'échange pourront également circuler accompagnés du bon 935 délivré par l'administration des Contributions indirectes.

Article 3. — Indépendamment du titre de mouvement visé à l'article premier, tout transport de blé de semence devra donner lieu, préalablement à une déclaration de l'exploitant expéditeur indiquant le nom et l'adresse du destinataire, la quantité et la qualité de blé à transporter, la superficie des ensemencements projetés par le destinataire. Un relevé de ces déclarations sera adressé à la fin de chaque mois, par les maires, à la direction départementale des services agricoles.

Article 4. — Les propriétaires-agriculteurs sont autorisés à transférer dans leurs greniers les blés ou autres céréales dépiqués sur celles de leurs propriétés exploitées en fermage ou métayage.

Ces céréales circuleront sous le couvert de titres de mouvement n° 937 et leur transport devra faire l'objet d'une déclaration à la mairie par le propriétaire intéressé.

Cette déclaration indiquera le nom et l'adresse du déclarant, le nom et le lieu de l'exploitation où se trouvent les céréales à transporter la commune ou la propriété sur laquelle elle doit être dirigée, la quantité transférée.

Le Maire rendra compte à la fin de chaque mois, au directeur des Services agricoles, des déclarations qu'il aura reçues.

AUX JEUNES GENS MARIÉS APPELÉS EN NOVEMBRE 1941

On nous communique :

Les jeunes gens mariés faisant partie du contingent appelé en novembre 1941, pourront être affectés à un groupement parmi les moins éloignés de leur domicile.

A cet effet, les intéressés devront, avant le 10 octobre 1941, adresser une demande écrite à M. le Commissaire général des chantiers de la Jeunesse, section du personnel, à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).

Ils devront indiquer dans leurs demande : leurs nom et prénoms, date et lieu de naissance et leur résidence. Indiquer également le chantier, proche de leur résidence, où ils désirent être incorporés. Joindre à la demande un bulletin de mariage sur papier libre.

Ceux qui ne feront pas la demande en temps utile suivront le sort des jeunes gens de la commune où ils résident.

Rien n'est changé en ce qui concerne les jeunes gens célibataires, soutiens de famille; ceux-ci devront rejoindre les chantiers selon les prescriptions des affiches de convocation. Ceux dont la situation de famille serait particulièrement digne d'intérêt pourront après leur incorporation demander leur mutation à un autre chantier par l'intermédiaire de leur chef de groupement. Les mutations dans ce cas seront exceptionnelles.

P.T.T.

M. Papy, receveur des P.T.T. à Gourdon, est nommé, sur sa demande, au poste de Bagnac (Lot).

COUR D'ASSISES DU LOT

La session des assises du Lot (4e trimestre de l'année 1941) s'est ouverte lundi 29 septembre sous la présidence de M. Simon conseiller à la Cour d'appel d'Agen assisté de MM. Malrieu président du tribunal de première instance de Cahors et Héguy juge au siège.

Une seule affaire est inscrite au rôle. C'est celle du nommé Firmin-Casimir Lavaur, propriétaire à Laprades (commune du Bourg) qui est inculpé du crime d'inceste.

⁂

L'audience ouverte, il est procédé à la constitution du jury, puis à l'appel des témoins.

M. Gouyon, substitut, soutient l'accusation : Me Henri Autefage est assis au banc de la défense.

Et lecture de l'acte d'accusation est donnée. Aussitôt après, en raison de la nature des faits reprochés à l'accusé, le huis-clos est prononcé.

Le verdict

A 18 heures, après le réquisitoire sévère de Me Gouyon et une éloquente plaidoirie de Me Autefage, le jury rentre dans la salle des délibérations.

A 18 heures 30, le jury rapporte un verdict affirmatif. Lavaur est condamné à 3 ans de prison.

L'audience est levée à 18 h. 30.

La session est close.

DERNIER AVIS AUX RETARDATAIRES

Le Directeur du Ravitaillement général communique :

De nombreux consommateurs se présentent dans les Mairies pour retirer leurs titres d'alimentation après la date fixée pour la clôture de la distribution.

Il en résulte une complication pour les services de la carte d'alimentation.

D'autre part, la plupart des consommateurs qui perçoivent tardivement leurs titres d'alimentation sont en contravention avec les règles du rationnement, soit par utilisation des titres d'autrui, soit par crédit illégal de tickets chez les commerçants, soit par approvisionnement clandestin.

En conséquence, à partir du 1er *octobre* 1941, les Mairies ne délivreront plus de feuilles de tickets après le cinquième jour de chaque mois, sans que les titres distribués soient amputés des titres correspondant aux jours écoulés.

Le sursis ne sera plus accordé à certains condamnés

Par leur nature, certaines infractions ne comportent pas d'excuse. Il importe que, dans un but d'exemplarité, les peines prononcées soient immédiatement et intégralement subies. L'application trop généralisée de la loi de sursis à l'exécution des peines risquait d'avoir pour conséquence un affaiblissement de la répression.

Pour parer à cet état de choses le gouvernement, sur la proposition de M. le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, a décidé par une loi qui sera publiée au « Journal officiel » que dorénavant le bénéfice du sursis ne pourra être accordé aux individus coupables d'avoir contrevenu à la législation en matière de ravitaillement, contrôle des prix, d'avortement et d'infanticide, ou d'une manière générale aux individus condamnés pour toutes les infractions de nature à nuire à l'unité nationale, à l'Etat ou au peuple français.

Les régions

Par décret du 19 août 1941, le territoire est divisé en 6 régions : régions de Marseille, de Montpellier, de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Toulouse, de Lyon.

Le département du Lot est compris dans la région de Toulouse qui comprend également : les départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées.

L'heure légale sera changée

Un décret qui a paru le 28 septembre au *Journal Officiel*, retarde d'une heure, pour les territoires non occupés, à partir du 6 octobre, à 0 heure, l'heure légale fixée par le décret du 16 février dernier.

PALAIS DES FETES

Mardi 30 septembre, mercredi 1er, jeudi 2, samedi 4, dimanche 5 octobre, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Pierre-Richard Wilm, Annie Vernay, Jean Galland dans

WERTHER

un film de Max Oxphuls.

En complément : **Au service de la santé. — La chasse au trésor** (dessin animé). — **Actualités françaises.**

CAHORS

RAVITAILLEMENT

LES TAUX DES RATIONS D'OCTOBRE

Le *Journal Officiel* publie le taux des rations pour le mois d'octobre. En voici le détail :

Pain (Catégorie E) : 100 grammes par jour ; catégories J1 et V : 200 grammes par jour ; catégories J2 et A : 275 grammes par jour ; catégories J3, T et C : 350 grammes par jour.

Farine simple ou composée (Catégories E, J1 et V) : 250 grammes pour le mois.

Viande : 250 grammes par semaine.

Fromage : 50 grammes par semaine.

Matières grasses : 450 grammes pour le mois.

Sucre (Catégorie E) : 1.000 grammes pour le mois ; catégories autres que la catégorie E : 500 grammes pour le mois.

Riz (Catégorie E) : 200 grammes pour le mois ; catégories autres : néant.

Pâtes alimentaires : 250 grammes pour le mois.

Café (Catégories E, J1 et J2) : néant; catégories autres: 150 grammes de mélange ou 60 grammes de café décaféiné sans mélange et succédané.

Chocolat (Catégories E, J et V) : 125 grammes pour le mois ; catégories J2 et J3 : 250 grammes pour le mois.

L'ATTRIBUTION DES CHAUSSURES

Le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle a adressé à M. le Maire de Cahors la lettre suivante :

« Monsieur le Maire de Cahors.

« Par lettre en date du 11 septembre 1941, vous m'avez signalé l'insuffisance des contingents mensuels qui sont alloués à votre commune.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ignore pas l'insuffisance de l'attribution en chaussures qui est faite en accord avec les autorités occupantes pour l'ensemble de la population française, mais il ne m'est malheureusement pas possible de l'augmenter.

« En ce qui concerne l'existante en magasin de stocks, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les approvisionnements actuellement tenus par le commerce doivent couvrir les besoins d'une période dont il est impossible de préciser la durée, mais qui est certainement beaucoup plus longue que l'imaginent commerçants et consommateurs.

« J'ai demandé aux Fédérations des groupements professionnels intéressés, d'intervenir auprès de leurs adhérents pour qu'ils réduisent très sensiblement les étalages des chaussures rationnées. Il vous appartient dans votre sphère d'obtenir ce résultat par la persuasion.

Le Secrétaire général à l'industrie et au commerce intérieur, P.O. le Directeur du commerce intérieur. — Signé illisible.

Amicale Bouliste des Badernes

Réunion générale, vendredi 3 octobre. Concours du 5. Quadrettes. Présence indispensable.

EDEN

Mercredi 1er, jeudi 2, samedi 4 et dimanche 5 octobre, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 14 heures 45.

Daniel Lecourtois et Annie Ducaux avec Pierre Larquey dans

LES FILLES DU RHONE

En complément : **Les merveilles du ciel.**

NOTA. — A partir du 2 octobre, MATINÉE tous les jeudis.

Rhumatisants soulagés, consolidez vos positions

Quand vos douleurs rhumatismales, maux de reins, goutte, sciatique, névralgies, seront apaisés par le Gandol, il est bon de continuer à prendre, pendant dix jours chaque mois, un cachet de Gandol matin et soir. On évite ainsi une nouvelle accumulation de l'acide urique et les rechutes sont écartées. La cure de dix jours de Gandol, sans ennui pour l'estomac. 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

JEUNESSE DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

Jeudi soir, a eu lieu, au centre de propagande de la Révolution Nationale, sous la présidence de M. Raoul Bérenguier, délégué départemental à la propagande, une réunion de J.F.O.M.

Au cours de cette réunion qui groupait une quarantaine de jeunes, la première section de la J.F.O.M. dans le Lot, a été formée et la direction confiée à M. Coffinot. Les cadres ont été nommés, et bientôt nous verrons à Cahors, les premières manifestations de cette société, qui, on le sait, est officiellement patronée par la vice-présidence du Conseil.

En moins d'un mois, une quarantaine d'adhésions ont été enregistrées ce qui prouve, d'une part l'activité et le dynamisme de ce nouveau groupement, et d'autre part que les jeunes Cadurciens ont compris l'impérieux devoir qui est de travailler dans un organisme essentiellement national ; au relèvement de la France. La présence de plusieurs jeunes filles permet d'espérer la constitution prochaine d'une section féminine.

Après avoir élaboré un programme de travail, la séance a été levée, mais auparavant M. Bérenguier a annoncé qu'il avait obtenu du délégué général à la propagande de la J.F.O.M. au cours de son récent séjour à Vichy, la promesse que celui-ci viendrait dans quelques semaines dans le Lot, donner une grande réunion d'information et de propagande. Nous rappelons que les adhésions sont reçues par M. Coffinot, au C.P.R.N. 22, boulevard Gambetta.

Trois voleurs de légumes arrêtés

Les gardiens de la paix Sabrazat et Baffali ont arrêté samedi soir, sur le pont Valentré, les jeunes L. M... 15 ans, A... 17 ans, C... 17 ans.

Le jeune C... était porteur d'un sac à provisions contenant des légumes qu'il a avoué avoir volés dans un champ du côté de Douelle.

Conduits au Commissariat de police, ils ont fait des aveux complets en présence de leurs parents.

En raison de leur âge, ils ont été laissés en liberté provisoire.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Bilan d'une année d'aviron

La saison d'été est terminée. Sur les terrains, rugbymen et soccers vont à nouveau évoluer. Il convient aujourd'hui de faire le point de la brillante saison de l'Aviron cadurcien.

Personne n'a oublié les splendides régates du 22 juin où les rameurs de l'A.C. se montrèrent en grande forme devant leur public.

Depuis ce jour, dans toutes les compétitions de la région, l'A.C. remporta des victoires. Ici le palmarès :

Cahors, trois premiers prix ; — Ste-Livrade, trois premiers ; — Villeneuve, deux premiers, un second ; — Villemur, deux premiers, un second ; — Libos, un premier, un second ; — Montauban, un premier, soit : douze fois premier, trois fois second.

Par sa régularité, par la bonne tenue de ses équipiers l'A.C. a été une des vedettes de la saison d'Aviron du sud-ouest. Toutes les sociétés organisatrices de régates ont demandé la participation de l'A.C.

Félicitations à tous, rameurs et dirigeants, qui pensent d'ailleurs déjà à la saison prochaine.

Chronique des Théatres

THEATRE MUNICIPAL

Dimanche 5 octobre à 20 h. 45

Les deux grandes vedettes de l'Opéra Comique, Germaine Lecomte et Pierre Fouchy dans *La Traviata*, d'après « La Dame aux Camélias ».

Délicieuse, efficace et si peu coûteuse...

est la célèbre tisane Vichyflore composée de plantes médicinales et aromatiques associées aux sels des eaux du bassin de Vichy. Elle se prépare comme toutes les infusions et se prend à la dose d'une tasse après le repas du soir. Elle est souveraine dans les affections du foie, des reins, régularise les fonctions de l'intestin et évite les dangers du retour d'âge. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

AVENIR CADURCIEN

Programme du concert de jeudi 2 octobre :

1. Salut lointain, (P.R.), Doring ;
2. Le bal de la Reine, valse de concert, Paradis ;
3. Le Châlet, air de basse, Adam, (soliste : M. Nègre) ;
4. Le Pays du sourire, fantaisie, Franz Lehar, Solistes : bugle M. Garrigou. Trompette, M. Moulhayrat. Trombone, M. Carles ;
5. Les Echos du Midi, Mosaïque, Kelsen.
6. Le Brave, défilé avec tambours et clairons, Leroux.

De 21 à 22 heures, Allées Fénelon.

Madame CRASSAC - RESSEGUIER reprend ses leçons de musique, le 1er octobre, 8, rue Wilson.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Calvignac

Hyménée. — Lundi dernier, un agréable événement est venu jeter une note joyeuse dans notre petit village ; c'était le mariage de trois de nos jeunes compatriotes, parmi lesquels le frère et la sœur, enfants de la belle et nombreuse famille Garrigues, boulanger à Calvignac. La fille, la jeune et charmante Antoinette, s'unissait à notre ami Raymond Fauré, ébéniste à Calvignac ; le fils, Jean, épousait une sympathique Toulousaine, Mlle Simone Théron.

A tous ces jeunes époux, nous offrons nos plus sincères vœux de bonheur.

Catus

Dans l'enseignement. — Mme Albugues, la dévouée directrice, de l'Ecole de filles, depuis longtemps parmi nous, vient d'être admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Tout en félicitant Mme Albugues pour ce repos bien mérité, nous nous associons avec toute la population pour regretter son départ, car elle avait su exercer avec tact et bienveillance ses délicates fonctions. Nous faisons des vœux pour qu'elle bénéficie longtemps de sa retraite.

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre que les sympathiques époux Brachat-Belval viennent d'hériter d'une mignonne petite Nicole, leur deuxième enfant. Nos chaleureuses félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour le bébé.

Montcuq

Pour nos prisonniers. — C'est dimanche au soir, 21 septembre, comme nous l'avions annoncé, que le groupe J.A.C.F. donna au théâtre municipal, en faveur des prisonniers de guerre « La Peur de vivre » pièce en 4 actes et 5 tableaux, de J.-J. Madelein, tirée du roman d'H. Bordeaux.

Dès 15 heures, toutes les places assises étaient retenues. A l'ouverture des portes, une foule énorme envahit la salle trop petite : plus de 100 spectateurs durent se tenir debout, durant la représentation. On nous avait dit que le spectacle donnerait satisfaction aux amateurs les plus avertis ; l'expérience a été concluante.

La pièce, qui se déroula dans de jolis décors, fut supérieurement interprêtée par nos jeunes artistes qui furent à la hauteur de leur rôle. Nous n'en nommerons aucune parce que toutes, sans exception, méritèrent les applaudissements qu'on ne leur ménagea pas.

Que dire des intermèdes de chant et de musique ! Ce fut parfait. Mlle Jargeau et M. Luga au piano, MM. Courbès et Mertou aux violons excutèrent des morceaux de choix. Au 4e tableau, lorsque le rideau s'ouvrit sur la belle toile due au pinceau de M. Diaz, tandis que l'orchestre exécutait le « Clair de lune » de Werther, ce fut un cri unanime d'admiration.

Un ordre remarquable régna dans la salle durant cette soirée qui se classe parmi les plus artistiques. Dans un élan d'ardent patriotisme l'assistance s'associa au chant final « La Marseillaise ».

Merci au public montcuquois pour son geste en faveur des prisonniers : merci aux musiciens amateurs et à tous les collaborateurs, merci à la J.A.C.F. pour son heureuse initiative.

Nos meilleures félicitations au distingué et sympathique organisateur que tout le monde connait bien. — [*Communiqué*].

Lalbenque

Pour protéger leurs récoltes. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Puy-l'Evêque

Avis de la mairie. — La réception des métaux non-ferreux, aura lieu à la mairie, pour les retardataires, le jeudi 2 octobre 1941, de 15 à 18 heures (heure légale) dernier délai.

Mariage. — Samedi 27 septembre a eu lieu le mariage de M. Teyssèdre Roger, cultivateur à Cassagnes avec Mlle Magnols Angèle, de Puy-l'Evêque

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Tribunal correctionnel. — Hausse illicite. — Mme Bourriès-Ollier, épicière à Puybrun, fait opposition à jugement, par défaut la condamnant à deux mois avec sursis et 16 fr. d'amende, pour vente de graines de trèfle achetée 26 fr. et vendue 30, alors que la taxe était de 23 fr., M. Miginiac, de Brive, démontre que l'arrêté préfectoral du 17 mars, n'ayant pas été publié par la mairie, ne peut être évoqué. La prévenue est relaxée.

Carte de voyageur et outrages. — M. Huel, soldat de Périgueux, représentant l'Union Latine d'Edition, a été verbalisé à St-Céré pour défaut de carte de voyageur de commerce. Me Gisbert, du barreau de Cahors, démontre que la profession de son client n'est pas soumise à la carte professionnelle. Quant au délit d'outrages à gendarmerie, il s'efforce de démontrer que le fait de reprendre sa carte des mains de l'agent, et de la déchirer, constitue une irrévérence mais pas un outrage, faute d'intention coupable d'outrager. L'inculpé est relaxé de la double prévention.

Coups et blessures. — Deux prévenus : Carbonie Paul et Latapie Jean, de Livernon. Nombreuses dépositions dont certaines peu favorables à l'un des prévenus, à l'égard duquel le ministère public requiert sévèrement. Me Faugères rappelle tout un passé en faveur de son client Latapie, et en défaveur du co-inculpé que Me de Puységur défend avec cœur. Après délibéré, le tribunal condamne Latapie à 25 fr. d'amende en le faisant bénéficier des circonstances atténuantes, et Carbonié à 50 francs d'amende et quatre mois de prison, la récidive étant retenue à son égard.

Vol d'un altermicycle de vélo. — Thiry Louis, cultivateur dans une famille de Latouille, est condamné à deux jours de prison avec sursis, plus 500 francs d'amende, pour avoir volé cet outil sur une bicyclette à St-Céré.

Hausse illicite. — Mme Nuville, épouse Martignac, des Quatre-Routes, a vendu 52 fr la pièce des oies vertes, payées par elle 50 fr. mais qui étaient taxées à 38 fr. Défenseur Me Delmas. La prévenue est condamnée à 200 fr. d'amende et à l'insertion du jugement.

Abandon de famille. — Huquy Alphonse, 60 ans, employé au lycée d'Aurillac, a régulièrement payé la pension à sa femme en instance de séparation, laquelle pension sera destinée à l'éducation de sa fille. Il a cessé ses paiements parce que la mère à envoyé la fille dans une œuvre de jeunesse au fond de la Tunisie pour y être élevée gratuitement, enlevant ainsi au père ses droits de visite. Me Faugère disséque avec une extrême précision ce cas spécial et conteste le délit d'abandon. En délibéré.

Délits de la circulation. — 25 fr. d'amende à Henry Fabriègues à Figeac ; Guary Célestin, glacier de Puybrun est relaxé. Najac Ernest, de Bagnac, Frescalines, entrepreneur à Aynac, Verdié Augustin, expéditeur fruitier, de Gagnac, Guiraud Gustave, de Figeac ; Viguié Eugène, de Bagnac, sont condamnés à des amendes variant de 16 à 25 francs.

Défaut de papiers d'identité. — Mlle Garboles, de Bretenoux, 16 francs ; Mme Niévez Pérez, de St-Bressou, 25 fr. ; Ferres Rovertes, ouvrier boulanger de Cardaillac est relaxé.

Défaut d'affichage de menu. — 16 fr. à Mme Granger-Cottereau, de Laval-de-Cère.

Vol de vin en cave. — Par défaut, un mois de prison à Mlle Lagrenet Zoé, dame Clausse, de Teyssieu.

Le tribunal prononce la saisie d'engins de pêche, puis juge un mineur, en chambre du Conseil. Il reçoit le serment de MM. les docteurs Ayroles, de Bretenoux ; Auguié, de Livernon ; Bétille, de Cajarc, juges suppléants.

A la gare. — Nous apprenons que M. Astres, chef de gare à Figeac est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er octobre. Il est remplacé par M. Pellet, venant de Montmorillon. Nous souhaitons à l'aimable et actif M. Astres, qui est depuis 3 ans à Figeac, de jouir d'une longue et paisible retraite.

Nos souhaits de bienvenue à M. Pellet.

Corn

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une petite fille, Yvette, chez M. Maurice Boudet, le sympathique forgeron de Corn.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux à la maman et au bébé.

Athlètisme. — Le meeting d'athlètisme organisé le 21 septembre par les jeunes de Corn a obtenu un vif succès. De nombreux sportifs des environs étaient venus défendre leur chance et les communes de Livernon, de Boussac, de Camboulit, de Béduer, de Faycelles, d'Espagnac se trouvaient représentées. Groupés en deux équipes, celle de Camboulit et celle de Corn, ces jeunes surent lutter avec toute leur ardeur juvénile. Ce fut donc à de belles performances qu'il nous fut permis d'assister au terrain de « La Prade », sommairement aménagé. En définitive, l'équipe de Corn l'emporta par 73 points contre 42 à l'équipe de Camboulit.

Toutes nos félicitations à ces jeunes.

Probité. — Au cours du meeting d'athlètisme qui s'est déroulé le dimanche 21 septembre à Corn, l'un des sportifs, domicilié dans une commune voisine, avait perdu son portefeuille.

Il a été retrouvé mercredi dernier par le jeune Dellac Alexis, qui s'est empressé d'en informer le propriétaire. Celui-ci, comme on le suppose, s'est montré fort heureux de rentrer en possession de son bien. Le portefeuille contenait une certaine somme et des papiers personnels.

Toutes nos félicitations à M. Dellac pour cet acte de probité.

Saint-Céré

Carnet de deuil. — Jeudi ont eu lieu au milieu d'une grande assistance les obsèques de Mme de Labarrière, décédée à son domicile, rue de l'Eglise, après une courte maladie.

La défunte, regrettée de tous, avait été désignée comme conseiller municipal il y a quelques mois et présidait la section de St-Céré pour le Secours national.

A toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

En application de l'arrêté ministériel du 28 mai 1941, il est institué au sein du Groupement départemental des Transports routiers, *un Service de répartition de Frêt (S.R.F.),*

Tout expéditeur pourra s'adresser, comme auparavant au transporteur qu'il charge ordinairement de ses envois. Si ce transporteur n'est pas disponible et s'il ne trouve pas d'autre transporteur, l'expéditeur pourra s'adresser au S.R.F. qui le mettra rapidement en rapport avec le transporteur le plus indiqué pour l'exécution du transport demandé.

MM. les usagers sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, profiter de cette organisation en s'adressant au S.R.F. du Lot, Groupement départemental des Transports routiers, Théâtre Municipal, Cahors.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Une ponctualité nécessaire

Chaque jour l'intestin doit débarrasser l'organisme des résidus de la digestion. Bien peu d'intestins ont malheureusement cette « ponctualité » indispensable à la santé. Dans ce cas, il est recommandé de prendre chaque soir un comprimé Vichybol. Grâce à son action spéciale sur l'intestin, sur le foie et sur la sécrétion biliaire, Vichybol rétablit des fonctions régulières et s'oppose à toute constipation. Pas de fatigue, pas de coliques. 7 fr. 15, ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon

Foire du 20 septembre 1941. — Petite foire. Bœufs de travail en petit nombre et marché lent. Baisse de près de 5.000 francs par paire.

Moutons. — En plus petit nombre que la foire précédente. Une centaine d'animaux de boucherie achetés par la commission de répartition de la viande aux taux fixés par les arrêtés en vigueur.

Volailles, œufs, gibiers. — Pas de volailles ni d'œufs.

Légumes. — Marché bien approvisionné.

Marchands étalagistes en plus grand nombre.

Prochaine foire le 9 octobre 1941.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de deux superbes jumelles chez les époux Singlande de la Nouvarède. Nos meilleurs vœux de rétablissement à la maman et de prospérité aux nouveau-nées.

Foire. — Notre foire du 25 a été peu importante. Quelques paires de bœufs sur le marché, mais transaction lente, quelques moutons vendus à la taxe, peu de volailles et d'œufs tout vendu suivant la taxe ainsi que le jardinage.

Mariage. — Mercredi 24 a été célébré le mariage de M. Delle Joseph-Gaston, né à Fuches-le-Châtel (Doubs) avec Mlle Delmas Marcelle, couturière au bourg. Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Souillac

Ecole Pratique d'Artisanat Rural. — Le Directeur informe les familles que la rentrée à l'Ecole est fixée au 3 octobre pour les élèves externes et au 2 octobre pour les élèves internes.

En vue de l'application des nouveaux programmes d'éducation générale et sportive, tous les élèves sont priés de se munir d'une tenue sportive : flottant de toile blanche et maillot de corps.

RENSEIGNEMENTS

Récupération des métaux non ferreux

L'attention du public est appelée sur le fait que pourront être acceptées au titre de la récupération des métaux non ferreux :

— les pièces de 5 fr. en nickel pur au prix de 75 fr. le kg. ;

— les pièces de 25 cm. en nickel pur au prix de 75 fr. le kg. ;

— les pièces de bronze au prix de 30 fr. le kg. ;

— les pièces de 5 cm. en cupro-nickel au prix de 41 fr. 25 le kg. ;

— les pièces de 5 cm. en maillechort au prix de 32 fr. le kg. (les pièces en maillechort ont 2 points entourant le millésime).

Il est rappelé une fois encore que la campagne de mobilisation des métaux se terminant le 5 octobre prochain, les particuliers auront la possibilité d'apporter jusqu'à cette date, au lieu de réception et de stockage désigné dans chaque commune, les métaux non ferreux qu'ils consentent à céder.

RÉPARTITION AUX ARTISANS

Pour rectifier certaines informations erronées qui ont pu paraître, l'Office Central de Répartition des Produits industriels (Section des Fontes, Fers et Aciers) communique :

Les artisans consommant plus de 200 kgs. de produits ferreux par mois sont, depuis le 1er Juillet 1941, alimentés en monnaie-matière par le Comité d'Organisation correspondant à leur activité.

Les artisans consommant moins de 200 kgs. de produits ferreux par mois doivent être en possession d'une carte d'acheteur délivrée par les Agents régionaux de l'O.F.F.A. Ceux qui n'ont pas encore de carte d'acheteur doivent en demander une d'urgence ; ils trouveront des formulaires chez leur marchand de fer ou à leur Bureau artisanal des matières.

Les cartes d'acheteur servent à acheter des produits sidérurgiques bruts ; leurs titulaires doivent pouvoir se procurer en franchise les produits finis chez les quincailliers. Des difficultés s'étant produites sur ce dernier point le répartiteur a décidé de permettre aux artisans de venir échanger leur carte d'acheteur contre de la monnaie-matière au Bureau Artisanal des Matières. Cependant, étant donné la diminution de la production sidérurgique, il n'est pas possible de donner un tonnage de monnaie-matière égal au montant de la carte, mais les artisans trouveront quand même un avantage à procéder à cet échange, car ils pourront se procurer plus facilement les produits finis avec la monnaie-matière.

Il est du reste à prévoir que les cartes d'acheteur seront retirées de la circulation dans un avenir très prochain.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Gaston BARON, opticien ; Monsieur Jean BARON ; Mesdames RAVALEC, HOUSSEPIAN, PETITJEAN, les familles VINCENT, VIALLOLES, BRUGIDOU et tous les parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Philomène POULAIN
Née GENIÈS

leur mère, grand'mère, sœur, tante et cousine.

PETITES ANNONCES

PROFESSEUR cherche à Cahors ou environs appartement ou maison à louer avec jardin et garage si possible. S'adresser : Beauvillain, lycée Gambetta.

■

Mercredi, 1er octobre, à 16 h. 30, réouverture de l'étude surveillée de Mme ALAZARD. Inscriptions reçues à partir de 14 heures. Répétitions de latin, grec, anglais, allemand, français, mathématiques, 4, rue du Portail-Alban (1er étage).

■

ON DEMANDE **femme de ménage,** avec références pour une partie de la journée. S'adresser : Bureau du Journal.

■

PETIT VEAU à vendre. S'adresser: M. Rigal, Bégous, par Cahors.

■

RECHERCHE **très bon ouvrier** forgeron agricole, serrurier, très urgent. S'adresser chez Feyt Pierre, 3, rue Rousseau, Cahors (Lot).

■

A VENDRE **charrue vigneronne** et **bineuse,** état neuf. S'adresser chez Feyt Pierre, 3, rue Rousseau, Cahors.

■

A VENDRE, **vache** prête à vêler, cause surnombre. S'adresser : Fournié Joseph à Bégous.

■

A VENDRE occasion **chambre à coucher** pichepin, armoire à glace. S'adresser au bureau du Journal.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve CAMPREDON Urbain ; Madame Veuve VINCENT ; Madame et Monsieur CAMPREDON Irénée ; Madame et Monsieur CAMPREDON Célestin ; Madame Veuve DELAGNE et sa famille ;

Les familles SEMBEL René, DISTRIC Gustave et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. CAMPREDON Urbain
Ancien combattant

SERVICE FUNEBRE

De la part de toute la famille :

Un service sera célébré le jeudi 2 octobre, à 9 heures, en l'Eglise St-Barthélémy, à la mémoire de

M. Sylvain RESCOUSSIE
Sergent-chef pilote
mort pour la France
le 19 mai 1940

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F.G., Bd Gambetta, Cahors.

ETUDE DE Me G. FONTANGES

Docteur en Droit, Avoué à Figeac demeurant à Figeac, 18, q. Legendre
(*Successeur de son père*)

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-un, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur SUCHET Paul, contrôleur du trafic à la Société Nationale des Chemins de fer français, domicilié à Figeac, rue Saint-Paul,

Et : Madame Yvette-Georgette-Marie Piquet son épouse, domiciliée de droit avec lui rue Saint-Paul à Figeac,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux SUCHET-PIQUET, au profit du mari et aux torts exclusifs de la femme.

Pour extrait.

Fait à Figeac, le vingt-quatre septembre mil neuf cent quarante-un.

G. FONTANGES, *avoué.*

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 8

Elle avait ouvert un wagon de première classe dans la pensée qu'elle y serait moins facilement reconnue. Mais à peine était-elle assise que la portière fut prestement ouverte : l'homme du prétoire entrait et s'asseyait en face d'elle.

Instinctivement elle déploya le journal qu'elle venait d'acheter et s'appliqua à lui cacher son visage.

Son premier sentiment était la peur, une peur irraisonnée et que rien ne justifiait.

Il lui suffit pour secouer cette impression déprimante de lire en grosses lettres sur le journal de son vis-à-vis les deux lignes de tête qui s'étalaient sur les cinq colonnes du journal :

AFFAIRE MECHIN

ACQUITTEMENT PUR ET SIMPLE

Acquittée ! Acquittée ! Et la chose était publique ! Elle était imprimée ! Ses yeux se mouillèrent et elle les sécha en les fixant sur les précieuses lignes dans son propre journal.

Il y avait des colonnes et des colonnes au-dessous, agrémentées évidemment par la fantaisie des reporters, mais Kate n'en passait pas une ligne.

Non que cela lui importât beaucoup maintenant. Ce n'était pas ces plaidoiries et ces témoignages qui l'avaient sauvée. C'était le propre récit, sincère et loyal que ses défenseurs lui avaient interdit et qu'elle était parvenue à faire entendre, malgré eux à la dernière heure.

Cependant son irritation contre eux était tombée maintenant. Elle pardonnait à son puéril avocat sa prétention et son ignorance, elle lui était presque reconnaissante même, parce qu'il lui avait donné l'occasion de se défendre elle-même.

Une fois de plus elle relisait attentivement les lignes qui proclamaient au monde son innocence quand la voix de son voisin la fit tressaillir :

— Puis-je me permettre, madame, de vous demander ce que vous pensez de ce procès ?

Kate resta une minute sans répondre. Elle était reprise de son angoisse, pourtant sans raison maintenant.

Son premier mouvement avait été de cacher son visage derrière son journal déployé et de continuer sa lecture en feignant de n'avoir pas entendu.

Mais très vite le désir lui vint de répondre à l'avance qui lui était faite et d'entrer en conversation avec son voisin.

Elle voulut ardemment savoir ce que pensait de son cas cet homme qui en avait entendu discuter sans se lasser pendant deux longues journées.

Elle hésita une seconde puis laissa adroitement tomber son journal.

Il le ramassa comme elle s'y attendait et le lui tendit courtoisement.

— Vous demandiez ce que je pense de cette affaire, monsieur, fit-elle, après un sourire qui le remerciait et en désignant du doigt les lignes en tête du journal.

— Je m'excuse de mon indiscrétion, mais en vous voyant lire le même journal que moi, j'ai pensé que peut-être nous jugerions de même...

« Avez-vous suivi tous les débats » ajouta-t-il, détournant un instant les yeux afin qu'elle ne vit pas tout de suite qu'il l'avait reconnue.

Kate ne se déroba pas.

— Oui, avoua-t-elle honnêtement.

— En ce cas votre opinion de femme est doublement intéressante puisqu'il s'agit d'une femme... Croyez-vous vraiment qu'elle soit innocente ?

La question était délicate. Mais Kate avait appris la possession de soi durant ces derniers jours.

— Il est facile de voir que vous ne le croyez pas vous-même.

De nouveau leurs yeux se croisèrent, Kate se demandait où son compagnon voulait en venir.

— Je n'ai aucune qualité pour formuler une opinion, poursuivait son interlocuteur, et je vous avoue que ce n'est pas l'acquittement de cette femme qui m'intéresse, mais bien ce qu'elle va faire maintenant, ce qu'elle va devenir ?

Maintenant Kate était sûre qu'il l'avait reconnue. Elle était sûre également qu'il était ce « M. Steel » qui lui avait fait porter sa carte dans la salle du greffe.

Elle comprit qu'il l'avait suivie depuis qu'elle était sortie de la prison et que, pour quelque raison, il tenait à s'occuper de ses affaires.

— On dit qu'elle n'a pas d'amis en Angleterre, ajoutait l'inconnu avec un intérêt non déguisé. J'ai peine à le croire. Mais si cela est, dans quelle situation effroyable elle va se trouver !

« Si j'en peux juger par ce que j'ai constaté autour de la prison, cet équitable jugement n'a pas été accepté par la vulgaire populace qui s'agite autour des causes importantes et semble toujours assoiffée de sang. Dieu veuille protéger la malheureuse contre elle et lui donner les moyens de lui échapper ! »

Ainsi c'était là que cet inconnu voulait en venir... Il voulait la mettre en garde contre un danger possible, contre une manifestation d'hostilité populaire qu'il paraissait redouter.

Visiblement, il se disposait à lui offrir son appui. Mais pourquoi ? Dans quel but ? A quel titre ?

De nouveau elle posa ses grands yeux de franchise et de loyauté sur son vis-à-vis et étudia l'expression de sa physionomie. Il était indiscutablement homme du monde et de meilleur, et par surcroit, il avait l'air honnête et loyal et inspirait confiance.

Après tout pourquoi ne profiterait-elle pas de ce bon vouloir, si inexplicable qu'il lui parût pour lui demander, sinon son appui, du moins quelques conseils ?

Elle sentait bien que ce n'était pas le hasard seul qui avait placé cet homme sur sa route. Il était venu à elle pour quelque motif impérieux qu'elle ne pouvait connaître. Mais sa voix était bienveillante et elle témoignait d'un intérêt de plus en plus marqué.

(*à suivre*).

Soyez chaque jour renseigné

LISEZ LE

PARISER ZEITUNG

Journal Quotidien d'Information

POLITIQUE - ÉCONOMIE
FINANCES - SPORTS
ART ET LITTÉRATURE

avec ses pages françaises

EN VENTE PARTOUT EN FRANCE

PARIS - 100, Rue Réaumur